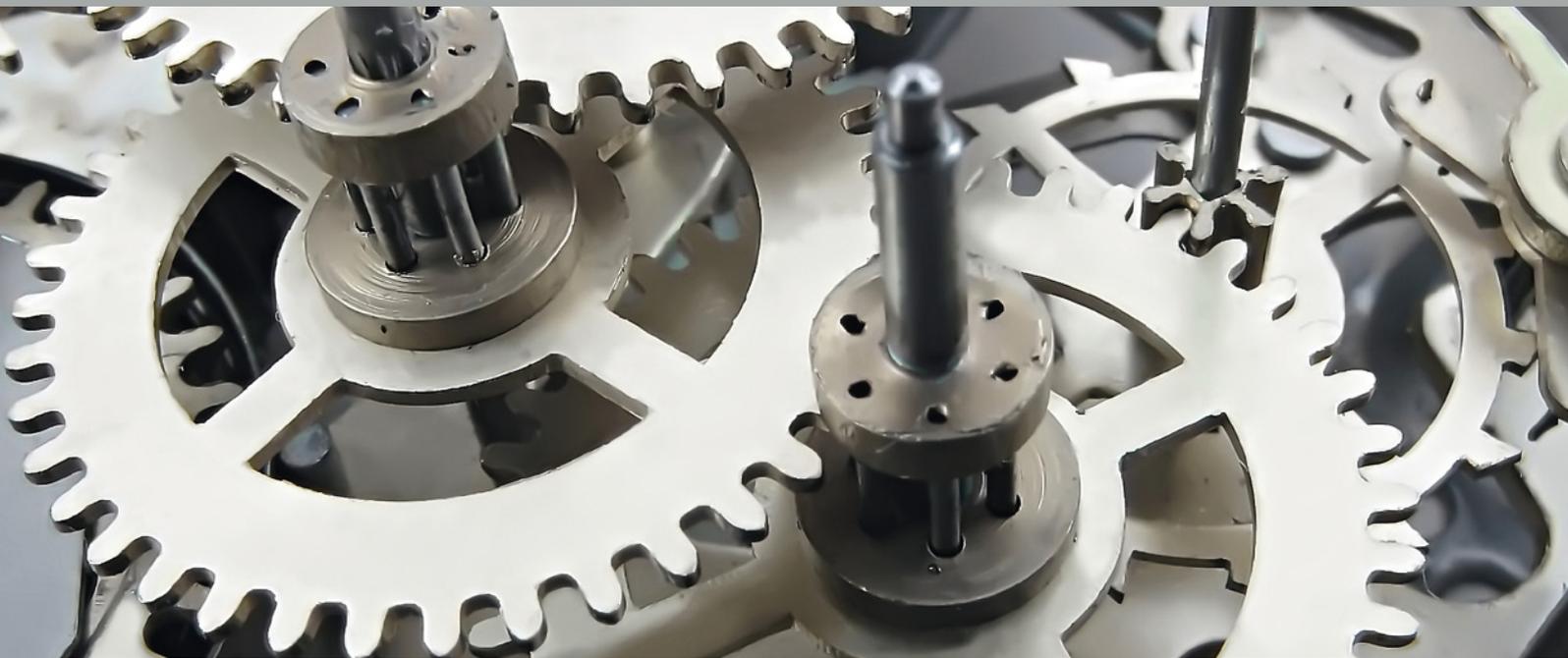


A Plus

Rendement 11

Fonds d'Investissement de Proximité



Durée de blocage de 5 ans minimum pouvant aller jusqu'à 7 ans maximum sur décision de la société de gestion (soit jusqu'au 30/06/2019)



www.oplusfinance.com

A Plus Rendement 11

En Bref

A Plus Rendement 11 sera principalement, jusqu'à 60%, investi en obligations, convertibles (OC) ou à bons de souscription en actions (OBSA).

Le fonds vise à financer des entreprises solides financièrement et arrivées à un stade de maturité avancé dans leur développement.

En tant que FIP, A Plus Rendement 11 investira dans des PME des régions Ile-de-France, Bourgogne et Rhône-Alpes.

En termes de rendement, nous estimons que le fonds pourrait bénéficier, pour la poche obligataire, du rendement des titres obligataires, et pour la poche actions, de la plus-value associée aux actions.

Nous attirons toutefois votre attention sur le fait que le fonds présente un risque élevé de perte en capital et un risque lié à l'investissement en sociétés non cotées.

Avec déjà plus de 35 millions d'euros gérés selon cette stratégie, A Plus Finance dispose d'une équipe dédiée à l'investissement obligataire dans les petites et moyennes entreprises.

Pourquoi les obligations pour financer les PME ?

Une conviction issue d'un triple constat :

1. Depuis la crise et avec les nouvelles normes prudentielles imposées aux banques (Bâle III), les entreprises, même de bonne qualité, ont de plus en plus de difficultés à avoir accès au crédit.
2. Les entrepreneurs qui ont réussi leur développement souhaitent conserver la maîtrise de leur capital.
3. La durée des émissions obligataires, en moyenne de 3 à 4 ans, est en phase avec le cycle de croissance des PME et permet de s'adapter au plus près des business modèles.

Pour les investisseurs, les obligations, convertibles ou à bons de souscription, offrent un profil de risque différent avec une visibilité sur le rendement attendu et une durée d'investissement plus courte de 5 ans (voir 7 ans sur décision de la société de gestion) en contrepartie de risques associés à ces produits.

Les investissements en obligations offrent un mécanisme original avec plusieurs niveaux de rémunération de l'investissement :

Rendement

Le coupon : les investissements sous forme d'OBSA ou d'OC sont rémunérés par le versement d'intérêts semestriels ou annuels. Eu égard au risque plus important pris dans des sociétés dont la solidité financière présente un aléa, la rémunération du coupon demandée est proportionnellement supérieure à celle d'une obligation d'Etat.

Rémunérations supplémentaires

- La prime de non conversion : en cas de non conversion à l'échéance, l'entreprise verse en contre partie une prime de non conversion, souvent du même ordre que le coupon. Et/ou
- La plus-value potentielle : certaines obligations donneront un accès au capital de l'entreprise, soit par la conversion des obligations en actions soit par l'exercice des bons de souscription d'actions (BSA), et offriront ainsi une rémunération potentielle supplémentaire en cas de plus-value lors de la cession de ce capital. Cette plus-value n'est pas garantie et il existe un risque de moins-value lié à un investissement en action classique.



Comme pour toute émission d'obligation, le paiement des coupons et les autres rémunérations associés sont liés à la bonne santé financière des sociétés sélectionnées. Le fonds n'est donc pas un fonds à capital garanti et présente un risque de perte en capital.

L'expertise d'une équipe de gestion dédiée

Au sein de l'équipe de gestion d'A Plus Finance (10 personnes), l'équipe de gestion obligataire, composée de 3 gérants et 1 analyste, affiche une expérience reconnue dans l'investissement en OC et OBSA dans des PME avec déjà plus de 35 millions d'euros sous gestion.

L'univers d'investissement de l'équipe est très large pour disposer d'un vaste choix d'opportunités. La sélection des entreprises financées par A Plus Rendement 11, que ce soit en obligations ou en actions, se fera sur des critères de solidité financière, récurrence des business modèles et qualité de management.



Stratégie d'investissement

Des régions françaises parmi les plus dynamiques
La partie éligible du fonds sera investie dans des entreprises de 3 régions limitrophes : Ile-de-France, Bourgogne et Rhône-Alpes.

Les investissements dans les PME seront majoritairement non cotés et pourront représenter jusqu'à 90% de l'actif du fonds.

Des entreprises matures avec des business modèles robustes

Au-delà des critères d'éligibilité propres au Fonds d'Investissement de Proximité, les entreprises types principalement ciblées auront pour caractéristiques :

- Stade de développement avancé
- Business model avec cash flow récurrents (abonnements, franchises,...)
- CA entre 2 et 50M€
- Sociétés cotées (maximum 20%)
- Résultats bénéficiaires ou en passe de l'être

Stratégie actions

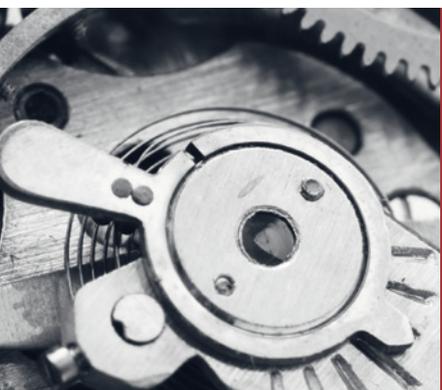
Les investissements en actions (titres reçus en contrepartie de souscriptions au capital ou titres reçus en contrepartie

d'obligations converties), qui représenteront au minimum 40% du fonds, viseront plus particulièrement des entreprises dont le stade de développement offre des anticipations de sorties cohérentes avec l'horizon d'investissement. Dans tous les cas, les participations seront minoritaires mais bénéficieront de l'engagement actif de nos gérants dans les organes de gouvernance de l'entreprise.

Gestion de la poche libre

Afin de maintenir le profil obligataire du fonds, cette poche libre sera investie en produits de taux. L'objectif à moyen terme est de participer à la hausse des marchés obligataires à travers un univers d'investissement diversifié en termes de type d'obligations, de qualité de signature, de maturité et de manière géographique et sectorielle.

Dans un souci de diversification, la partie libre du fonds sera investie soit directement soit indirectement, au minimum dans trois OPCVM.



Fiscalité

Bénéficiez d'économies d'impôts en contrepartie d'une durée de blocage de 5 ans minimum (soit jusqu'au 30/06/2017) qui peut aller jusqu'à 7 ans (soit jusqu'au 30/06/2019) en cas de mise en liquidation des fonds avant la fin de la 7ème année, sur décision de la société de gestion.

Vous bénéficiez d'un double avantage fiscal :

- Une réduction d'impôt de 22 % d'un montant maximum d'investissement de 12 000 euros pour un célibataire, 24 000 euros pour un couple
- Une exonération d'impôt sur les plus-values (hors prélèvements sociaux)

Nous attirons votre attention sur le fait que le fonds n'est pas un fonds à capital garanti et qu'il présente un risque élevé de perte en capital.

Qui sommes-nous ?

Créée en 1998, A Plus Finance est une société de gestion indépendante spécialisée dans le capital investissement et la multigestion. A ce titre, elle gère depuis plus de 10 ans des FCPI, des FIP et 3 fonds de fonds. A Plus Finance intervient dans tous les secteurs innovants, principalement dans les domaines des technologies de l'information, du e-commerce et du développement durable. L'équipe regroupe des financiers et des entrepreneurs qui apportent ainsi une vision croisée de la sélection et de la gestion avec toujours comme objectif la création de performance pour le client. Depuis 2008, A Plus Finance a aussi créé une activité de financement du cinéma via des SOFICA avec une équipe dédiée et a lancé en 2010 le développement d'OPCI à destination des institutionnels.

Forte d'une équipe de 20 personnes, A Plus Finance gère aujourd'hui plus de 350 millions d'actifs.

Forme juridique : A Plus Rendement 11 est un Fonds d'Investissement de Proximité

Dépositaire : BNP PARIBAS Securities Services

Gestionnaire : A Plus Finance est une société de gestion indépendante agréée par l'Autorité des marchés financiers (l'AMF) pour la gestion de Fonds d'Investissement de Proximité (FIP)

Caractéristiques :

Montant de la part : 100 euros
Souscription minimum : 1 000 euros
Souscription ouverte jusqu'au : 30/06/2012
Droits d'entrée : 5 % maximum
Frais de gestion : cf. tableau ci-dessous
Durée de blocage des rachats : 5 à 7 ans
Code ISIN : FR0011080332

Frais

Compte tenu des frais de souscriptions, la totalité des frais pourrait dépasser 10% lors du 1^{er} exercice comptable.

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCPI, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements. Le Taux de Frais Annuel Moyen (TFAM) gestionnaire et distributeur supporté par le souscripteur est égal au ratio, calculé en moyenne annuelle, entre :

- le total des frais et commissions prélevés tout au long de la vie du fonds,
- et le montant maximal des souscriptions initiales totales (incluant les droits d'entrée) susceptibles d'être acquittés par le souscripteur.

Ce tableau présente les valeurs maximales que peuvent atteindre les décompositions, entre gestionnaire et distributeur, de ce TFAM.

Catégorie agrégée de frais	Taux de frais annuels moyens (TFAM) maximum	
	TFAM gestionnaire et distributeur maximum	Dont TFAM distributeur maximum
Droits d'entrée et de sortie	0.7%	0.7%
Frais récurrents de gestion et de fonctionnement	3.39%	1.75
Frais de constitution	0.16%	N/A
Frais de fonctionnement non-récurrents liés à l'acquisition, au suivi et à la cession des participations	0.5%	N/A
Frais de gestion indirects ⁽¹⁾	0.03%	N/A
Total	4.7% (TMFAM_GD)	2.4% (TMFAM_D)

(1) Conformément à l'arrêté du 1^{er} août 2011, nous avons exclu du calcul du TFAM les frais de gestion indirects liés aux investissements dans des parts d'autres organismes de placement collectif en valeurs mobilières ou fonds d'investissement. Lorsque le Fonds sera mis en liquidation, les frais récurrents de gestion et de fonctionnement seront amplement réduits, puisqu'ils ne couvriront plus que les honoraires du Commissaire aux Comptes, la rémunération du dépositaire et la rémunération du délégué administratif et comptable.

AVERTISSEMENT : L'AMF attire votre attention sur le fait que votre argent est bloqué pendant une durée de 5 à 7 années sur décision de la société de gestion à compter de la fin de la période de souscription (soit jusqu'au 30 juin 2019 au plus tard), sauf cas de déblocages anticipés prévus dans le règlement.

Le fonds d'Investissement de proximité, catégorie de fonds commun de placement à risques, est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers.

Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce fonds d'Investissement de Proximité décrits à la rubrique « profil de risque » du DICI.

Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la société de gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle.

Date d'agrément de l'AMF : 19/08/2011



A Plus Finance
Société de gestion indépendante

8 rue Bellini - 75116 Paris -Tél. : 01 40 08 03 40

www.aplusfinance.com